



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

ECOLE DE DANSE

A RETOURNER AU SERVICE REGIE DE RECETTES

Afin de calculer votre quotient familial, veuillez remplir ce questionnaire, en joignant les éléments vous concernant, listés au dos de cette feuille. (Dans le cas d'un payeur unique merci de nous le préciser)

PARENT 1

Nom et Prénom :

☎ Domicile : | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Adresse courriel : @

Numéro Allocataire CAF : | | | | | | | | | | | | | | | |

PARENT 2

Nom et Prénom :

☎ Domicile (si différent): | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

➡ Si changement d'adresse en cours d'année, merci de le signaler à la Régie de Recettes

-Acceptez-vous de ne plus recevoir de facture papier, OUI NON
Si oui, elle sera disponible dans votre espace personnel sur internet, vous recevrez alors un mail de rappel tous les mois.

-Acceptez-vous de recevoir des informations par SMS de la part des services régie de recettes et périscolaire ? OUI NON

Des rappels concernant les dates échéances des factures sont envoyés par SMS
Des rappels concernant l'inscription annuelle sur internet aux activités périscolaires et à la restauration scolaire sont envoyés par SMS
Les dates d'inscription aux Accueils de Loisirs Vacances sont envoyées par SMS

-Acceptez-vous de recevoir des informations par mail de la part des services régie de recettes et périscolaire ? OUI NON

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants à charge : Handicap supérieur 50 % percevant l'AEEH, au sein du foyer

Situation de famille : Marié(e) ou Pacsé (e) Union libre Divorcé(e) Précisez si garde alternée
Célibataire Veuf (ve)

(Nom(s) de(s) enfant(s))	Prénom(s)	Sexe	Date(s) de naissance	Ecole Fréquentée

!/ \ MERCI DE NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT A CE DOSSIER

Fait à Guyancourt, le

Signature du Parent 1 ou Parent 2

CALCUL DE VOTRE QUOTIENT ECOLE DE DANSE 2022-2023

PIECES A FAIRE PARVENIR AU SERVICE REGIE DE RECETTES

- ✓ Si vous ne retournez pas tous les éléments nécessaires au calcul de votre quotient, le **tarif maximum** vous sera appliqué, **sauf si votre quotient a déjà été calculé par le Service Régie de Recettes pour d'autres prestations en 2022.**
- ✓ Seules les naissances font l'objet d'un recalcul de quotient en cours d'année. **Merci de transmettre un acte de naissance à la régie de recettes**

1 – VOTRE SITUATION FAMILIALE : (la situation matrimoniale prise en compte est celle existante au 01/09/2022)

- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée ou modifiée,
- La photocopie de toutes pièces justifiant votre situation familiale :
 - ✓ Livret de famille (parents et enfants), ou acte de naissance,
 - ✓ Attestation sur l'honneur pour les personnes en situation monoparentale,
 - ✓ Attestation sur l'honneur d'union libre signée des deux personnes ou PACS,
 - ✓ En cas de divorce ou de séparation, dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants, et le récépissé de la dissolution du PACS,
 - ✓ Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
 - ✓ Numéro CAF,
 - ✓ Justificatif si enfant ou adulte est déclaré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec un handicap supérieur à 50 %.

2 – LES REVENUS DE CHAQUE PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DU FOYER, SELON VOTRE CAS :

- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 et non un **justificatif**.
- Si vous avez exercé une activité à l'étranger, merci de transmettre un justificatif avec les revenus de l'année.
- Si vous êtes en couple :
 - ✓ vous vous êtes mariés ou pacsés en 2020, photocopie de l'avis d'imposition du couple,
 - ✓ vous avez déclaré séparément vos revenus, photocopie des deux avis d'imposition,
- Si vous êtes séparés :
 - ✓ vous vous êtes séparés en 2020 : photocopie de votre avis d'imposition,
 - ✓ vous vous êtes séparés d'un premier conjoint, mais êtes actuellement marié ou vivez en union libre avec un deuxième conjoint, photocopie des deux avis d'imposition,
 - ✓ vous êtes aujourd'hui seul(e) responsable au foyer : photocopie de votre seul avis d'imposition,
 - ✓ vous êtes en garde alternée : photocopie des avis d'imposition des deux parents.

Selon la situation familiale, d'autres documents peuvent vous être réclamés

Le quotient Ecole de Danse 2022/2023 recouvre la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par la Ville de Guyancourt ont été recueillies pour exécuter une mission de service public aux fins de facturation. Elles seront conservées pendant 5 ans et sont destinées au service régie des recettes. Vous pouvez exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant le service régie des recettes. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.